



Police

Borraine



PREAMBULE

Le parrainage des classes de 6^{ème} primaire représente :

- **une magnifique opportunité** pour vous, policiers, d'aller à la rencontre des adultes de demain ;
- **Un fantastique projet de prévention** visant à rapprocher la jeunesse et la police ;
- **Une occasion** unique d'inculquer, dès à présent, aux enfants **des bases solides** qui leur seront utiles pour devenir des citoyens responsables.

Bien entendu, votre contribution ne représentera qu'une petite pierre à l'édifice mais, ce sera déjà un bon départ ...

Ci-après, vous trouverez les thèmes à aborder lors de vos rencontres et échanges.

Ce « programme » a été établi par des policiers qui ont pour habitude de côtoyer les enfants de notre région et interviennent régulièrement dans les écoles.

Il est remis à jour, chaque année, **et pour cette édition 2010-2011**, nous y avons développé un tout nouveau concept : **la lutte contre la violence sous toutes ses formes**.

Le présent syllabus se compose de **3 volets** :

- 1. la sécurité routière ;**
- 2. la notion de civisme + la lutte contre la violence ;**
- 3. le respect de l'environnement.**

LE PARRAINAGE DES CLASSES DE FIN DE PRIMAIRE

I. Les objectifs du projet

Chacune des rencontres avec les enfants a pour but de **briser les tabous** et **d'ouvrir le dialogue avec les jeunes** avant qu'ils n'entrent dans le secondaire. Les parrains et marraines sont chargés de leur rappeler, sans vouloir remplacer les parents ou les enseignants, les grands principes de civisme (à savoir les droits et les devoirs de chacun, le principe de citoyenneté, le respect des biens et des personnes...), les piliers de la sécurité routière, le respect de l'environnement et enfin, leur donner les bons réflexes en cas de confrontation avec la violence en milieu scolaire.

II. Les rencontres et leur déroulement

Au total, votre parrainage impliquera **4 rencontres** avec les enfants. Alors que les 2 premières se feront sur le territoire des enfants, c'est-à-dire dans leur classe, les 2 suivantes se feront dans un commissariat de proximité ainsi qu'en un lieu d'exposition, lors de la fête de clôture du parrainage (lieu et date indéterminés à ce jour).

III. Mini agenda des rencontres

- **La 1^{ère} rencontre: avant le 15 octobre 2010**

Cette première prise de contact a comme but d'expliquer le parrainage, de placer les balises de celui-ci, de se rencontrer et d'instaurer un climat de confiance. Libre à chacun de se présenter à sa façon : certains remettent la farde Rouages et expliquent leur

métier et leur lieu de travail ; d'autres remettent un carte de visite, ... Lorsque les **présentations** sont faites, le thème à aborder est celui de la **sécurité routière**.

- **La 2^{ème} rencontre : début 2011**

Ce deuxième rendez-vous se déroulera également en classe et sera l'occasion d'aborder **la notion de civisme, les droits et devoirs ainsi que la lutte contre la violence à l'école et ses abords**

- **La 3^{ème} rencontre : mars 2011**

Cette entrevue nécessitera, quant à elle, un déplacement de la classe puisque les élèves seront accueillis dans le commissariat de proximité le plus proche de leur école. Celui-ci sera le cadre du troisième et dernier thème à aborder : **l'environnement**.

- **La 4^{ème} rencontre : mai 2011**

Notre **fête de clôture** du parrainage marquera la fin de notre programme et prendra la forme d'un mini-salon « police » auquel tous les enfants parrainés seront invités à participer. Le lieu et la date seront déterminés prochainement.



IV. La 1^{ère} rencontre: avant le 15 octobre 2010

Thèmes : Présentations + Sécurité routière

Chaque parrain devra se présenter à la classe :

- Je suis l'Agent, l'Inspecteur ou l'Inspecteur Principal XX
- Je travaille au sein de la Zone de Police Borraine qui compte 5 communes dont XXX
- Je suis ici pour parrainer votre classe car la ZP Borraine est une police qui se veut proche de la population. C'est pourquoi nous avons décidé de venir dans les écoles. Le but de ma venue est de vous rencontrer, de vous donner quelques conseils notamment en matière de sécurité routière, d'environnement, ... Le parrainage se déroulera comme suit: *(expliquer les 4 rencontres)*
- Avez-vous des questions sur le métier de policier? *(répondre aux questions puis commencer « la leçon ») AUCUNE QUESTION N'EST TABOUE !*

1. Qui est le Policier, que fait-il et quel est son rôle ?

L'enfant est parfois effrayé par l'uniforme, il faut donc établir la confiance et l'aider à avoir un contact différent avec le Policier.

Le rôle du Policier est avant tout préventif !

Il faut comprendre que le Policier est l'ami des enfants, qu'ils peuvent se sentir en sécurité en sa présence. Il s'agit d'une « personne référente » à qui l'on peut se confier.

Le rôle du policier est :

- Aider
- Protéger
- Surveiller

2. Qu'est-ce que la sécurité routière, à quoi sert-elle ?

Au cours de son évolution, l'homme a bâti des maisons, construits des chemins, des rues, des autoroutes, il a inventé des moyens de transports de plus en plus performants ...

L'industrie de l'automobile a envahi notre planète réduisant ainsi l'espace du piéton à sa plus simple expression. Au fil du temps, l'automobiliste est devenu le « roi de la Route ». Il est aussi devenu le fou du volant entraînant derrière lui autant de cadavres qu'un cataclysme naturel.

En Europe, **1 piéton sur 3 est tué** sur un passage qui lui est réservé. **Mais, plus grave, 1 piéton tué sur 10 est un enfant.**

La marche est par nature, notre premier mode de déplacement, mais de piéton, il nous arrive de passer parfois à l'état de cycliste, sans oublier le roller ou le skate-board. De même, certains conduisent des motos, des voitures ou des camions...

Piétons, automobilistes, cyclistes, motards ou camionneurs ne peuvent vivre en **sécurité** ensemble que s'ils **se respectent mutuellement sur la route.**

Trop souvent, en rue, nous subissons des comportements irrespectueux, voire agressifs des conducteurs.

Pourtant, il existe des lois, c'est-à-dire un CODE qui concerne tous les usagers, qu'ils soient grands ou petits : c'est le CODE DE LA ROUTE. Ce CODE prévoit des règles, des panneaux de signalisation, des marquages au sol que nous devons TOUS observer et respecter ! Cet ensemble de règles forme **la sécurité routière.**

2.1. Quels sont, pour les enfants, les dangers de la route ?

- Les voitures en mouvement et en stationnement créent des dangers.

Pourquoi ?

- Les automobilistes sont parfois distraits, non respectueux des autres ou encore sous l'effet de la boisson.

Il faut donc faire deux fois plus attention car on ne connaît pas le conducteur, on ne sait pas dans quel état il se trouve. Sur la voie publique, il faut toujours être prudent.

3. Qu'est ce qu'un piéton ?



Toute personne qui marche à l'extérieur.

Le piéton ne peut pas marcher n'importe où, il doit marcher sur le trottoir car c'est un endroit qui lui est réservé. C'est sur le trottoir que le piéton doit se sentir en toute sécurité.



LE TROTTOIR N'EST PAS UN TERRAIN DE JEU, POUR JOUER IL VAUT MIEUX LE FAIRE DANS LE JARDIN OU DANS UNE COUR, PAS SUR UN TROTTOIR.

3.1. Exemples d'un obstacle que le piéton peut trouver sur un trottoir ?

Une voiture qui se trouve en stationnement sur le trottoir, c'est un danger qu'il faut savoir contourner correctement. S'il n'est pas possible de passer entre la voiture et les maisons, il faut la contourner en marchant sur la rue mais en prenant certaines précautions :

- Toujours s'arrêter avant la voiture.
- Regarder derrière si aucun véhicule n'arrive.
- Si la voie est libre descendre sur la rue, marcher le long de la voiture et remonter sur le trottoir dès que possible.
- Marcher à allure normale, sans courir (pour éviter de tomber).



QUAND VOUS VOYEZ UN OBSTACLE DE CE TYPE ET QUE VOUS VOYEZ UN POLICIER, IL NE FAUT PAS HÉSITER A LE LUI SIGNALER, N'OUBLIONS PAS QU'IL EST AU SERVICE DU CITOYEN.

3.2. Comment traverser en toute sécurité ?

Pour y arriver, il faut :



Choisir un endroit sûr comme un passage pour les piétons, des feux de signalisation.



Traverser avec quelqu'un de sûr, comme les parents, une personne de la famille, un agent de police, l'instituteur ou l'institutrice.



S'arrêter au bord du trottoir avant de traverser et écouter le flux de la circulation.



Regarder à gauche et à droite. Il est très important d'observer la circulation avant de traverser.



S'il n'y a pas de voiture, on peut traverser



Traverser sans courir tout en restant attentif.



UN AMI AVEC QUI ON JOUE N'EST PAS UNE PERSONNE DE CONFIANCE POUR TRAVERSER.

IL FAUT TRAVERSER EN LIGNE DROITE ET PAS EN COURANT. IL FAUT TOUJOURS REGARDER ET ÊTRE ATTENTIF.

3.3. La tenue vestimentaire idéale ?

Pour être vu plus facilement des autres usagers, il faut porter des vêtements de couleurs claires. On peut ajouter des autocollants fluos sur son manteau ou cartable mais il existe aussi des ceintures brassards, des chasubles fluorescentes. Tous ces accessoires sont vivement recommandés lorsque la visibilité est réduite comme en hiver. (*Montrer une chasuble aux enfants.*)



3.4. Voir et être vu ?

Lorsque l'on se promène à pied ou en vélo, il faut veiller à être bien visible afin d'éviter les dangers. **Il y a VOIR** : c'est ce que l'on voit quand on regarde, quelqu'un qui passe à pied, l'autocollant sur une voiture, **Il y a ETRE VU** : c'est être visible, vu de tout le monde, c'est aussi quelqu'un qui peut nous voir alors que nous ne le voyons. (*Bien insister sur cette notion*)

4. Et le cycliste ?



Où doit rouler le cycliste ? A droite ou à gauche ?

Il doit rouler à droite par rapport au sens de notre marche comme les voitures. On ne peut emprunter une chaussée à gauche par rapport au sens de sa marche que lorsqu'il y a une piste cyclable munie d'un panneau « rond bleu » piste cyclable obligatoire.



4.1. Quels sont les dangers pour les cyclistes ?

- L'absence de piste cyclable ou « endroit protégé pour les cyclistes » ;
- Les véhicules (voitures, camions, motos) qui circulent sur la route ;
- Un véhicule qui sort de son garage et emprunte le trottoir ;
- Les dangers liés à la taille des enfants qui surgissent ;
- L'inattention due aux jeux ;

- Les obstacles sur le trottoir : travaux, véhicules en stationnement etc...

Dès que l'on a plus de 9 ans, rouler sur le trottoir est interdit.

Il faut donc se faire une place sur la route aux côtés des autres usagers.

- Il faut toujours vérifier la circulation qui vous entoure ;
- Il faut toujours respecter les règles de priorité et les panneaux de signalisation ;
- Il ne faut jamais oublier que le cycliste est un usager faible car il n'a pas de protection.

4.2. Le vélo et ses accessoires

Le code de la route oblige les cyclistes à avoir un vélo parfaitement équipé :



Les catadioptrés :

- A l'avant de couleur blanche
- A l'arrière de couleur rouge.
- Sur les pédales, il en faut deux de couleur jaune.
- Sur les roues et les rayons, il en faut deux minimum par roue et de couleur orange.

Les freins : avant et arrière bien réglés et en bon état.

La sonnette : non démontée et bien audible à 20 mètres.

L'éclairage : un phare blanc à l'avant et un feu de couleur rouge à l'arrière.

Ces accessoires sont obligatoires sur un vélo.

En ce qui concerne l'éclairage, celui-ci est obligatoire à partir du moment où l'on roule entre la tombée du jour et de la nuit ou lorsque la visibilité est réduite à moins de 200 mètres.

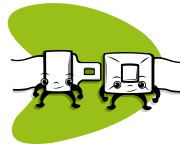


CONCERNANT LES VTT, LA SONNETTE EST OBLIGATOIRE AINSI QUE LES FREINS. SI LE VELO EST POURVU D'UN GARDE-BOUE, IL FAUT LE MUNIR D'UN CATADIOPTRE DE COULEUR ROUGE A L'ARRIERE.

4.3. Les accessoires conseillés

- Le casque de protection pour cycliste est une chose très importante. Plus de neuf fois sur dix, un cycliste qui effectue une chute est blessé au niveau de la tête.
- Une pompe. En effet, il arrive d'avoir un pneu dégonflé ou une petite fuite alors que l'on est éloigné de son habitation.
- Un cadenas. C'est très important de prendre un cadenas afin d'éviter le vol de son vélo auquel on tient.
- Une trousse à outils afin de remédier à toute intervention.

5. Le passager d'un véhicule ?



Tout passager avant et arrière d'une auto doit utiliser la ceinture de sécurité selon son âge et sa taille ou un système de retenue homologué comme un siège pour enfant, un rehausseur.

Il n'y a plus d'âge pour s'installer à l'avant dans un véhicule, la seule règle à respecter est la taille.

Les enfants qui mesurent moins de 1,35m doivent voyager dans un dispositif de retenue qui leur est adapté. Ceux qui mesurent 1,35m ou plus doivent utiliser la ceinture de sécurité.

Dans un véhicule, tous les passagers doivent utiliser la ceinture aux places qui en sont équipées. Il est très important de mettre sa ceinture de sécurité, celle-ci n'est pas installée dans le véhicule pour garnir mais bien pour être utilisée.

6. Les interdits « Pocket Bike et Dirt Bike ».

Qu'est ce qu'une Pocket bike ou une Dirt Bike ?



C'est une petite moto propulsée à l'aide d'un moteur à combustion et qui peut atteindre une vitesse importante étant donné sa cylindrée, ce qui est plus que dangereux.

Ce type d'engin ne peut être utilisé que sur un terrain privé, donc non accessible au public et ce, tout en respectant la tranquillité publique.

La LOI prévoit que tout véhicule qui se trouve sur la voie publique doit être valablement assuré et immatriculé, ce qui n'est pas possible pour ce type de véhicule qui ne dispose d'aucun certificat d'homologation et de conformité.

Il faut savoir qu'un parking accessible au public est assimilé à la voie publique donc le code de la route y est applicable.

Bien que ce type de véhicule soit mis en vente par certains établissements, n'oubliez pas que toute personne est censée connaître la Loi.

Il faut savoir que le fait d'être interpellé avec ce type d'engin entraîne la rédaction d'un procès verbal et la saisie du véhicule.

Il y a des règles à respecter et la police est là pour veiller à leur application.

V. La 2ème rencontre : début 2011

Thèmes : la citoyenneté et la violence en milieu scolaire

- a. L'objectif est de répondre aux questions que votre première rencontre aurait pu susciter.
- b. Le thème de cette deuxième visite est la citoyenneté, la violence (à l'école ou à la maison), les numéros d'urgence (100, 112, ...).

1. Civisme et sécurité physique des enfants



1.1. Droits des enfants

- L'enfant a le droit d'exprimer ses idées sans que l'on se moque de lui.
- Il a le droit d'être traité avec respect.
- Personne n'a le droit de le blesser, à la suite de quoi il se sentirait mal dans sa peau.
- L'enfant a le droit de dire non à un copain ou à un adulte, quand celui-ci lui demande de faire quelque chose de dangereux, de mal ou qui lui semble être injuste.
- L'enfant a le droit de parler quand c'est son tour, et d'écouter quand les autres parlent.
- L'enfant a le droit d'être fier de ce qu'il fait et a parfaitement le droit de travailler dur pour s'améliorer et pour montrer de quoi il est capable.

1.2. Conseils pour l'élève :

- Il doit faire en sorte que ses parents sachent toujours où il se trouve.
- S'il part avec des copains, il doit rentrer avec eux.
- S'il part seul, il doit se faire conduire et reprendre.
- S'il est quelque part et que l'on ne vient pas le chercher, il demande de pouvoir téléphoner. Il doit rester sur place pour que l'on vienne le rechercher.
- Il ne doit pas partir avec quelqu'un qu'il ne connaît pas. (Faire de l'auto-stop est risqué).

- Si toutefois il restait seul chez lui, il doit savoir comment joindre ses parents. (Numéro de téléphone ou un responsable)
- Peu importe où il se trouve, il doit faire en sorte qu'il puisse contacter facilement les services de secours (100, 101, 112). (*Expliquer à quoi correspondent les 3 numéros.*) Si on lui téléphone et qu'il se trouve chez lui, il ne doit jamais dire qu'il est seul à la maison (Exemple : papa est dans son bain, puis-je connaître votre nom monsieur ainsi que votre numéro de téléphone pour qu'il puisse vous contacter). S'il a de mauvaises idées, il raccrochera.
- Si l'enfant est seul à la maison, il ne doit jamais faire entrer un inconnu. (*Expliquer la distinction entre une personne inconnue, familière et responsable.*)

1.3. Les personnes autour de l'enfant

Personne inconnue : Même si cette personne paraît gentille, sympathique, agréable, polie, souriante, bien habillée, il ne faut pas lui faire confiance ; c'est NON.

Personne familière : (*Citez-moi une personne familière*) Cette expression ne veut pas dire de la famille ! C'est une personne que l'on voit souvent ou de temps en temps, qui me dit bonjour tous les jours par exemple (Charcutier, boulanger, voisin,...). Il ne faut pas lui faire confiance. C'est NON.

Personne responsable : (*Citez-moi une personne responsable*) C'est une personne qui est responsable des enfants comme les parents, quelqu'un de la famille, quelqu'un désigné par les parents, l'instituteur, le policier (*faite confiance à un policier connu comme votre agent de quartier par exemple*).

Si un inconnu frappe à la porte en se faisant passer pour un ouvrier du service des eaux avec sa salopette et sa trousse à outils et qui invente n'importe quel prétexte pour rentrer chez l'enfant, il ne faut pas ouvrir et surtout ne pas lui dire qu'il est seul. Comme l'enfant n'est pas au courant, lui dire de patienter. Essayer de contacter les parents par téléphone ou GSM. Si l'enfant remarque qu'il insiste, il faut crier comme si l'enfant parlait à quelqu'un de sa famille. S'il a de mauvaises intentions, il partira.

Ne jamais accepter quelque chose de la part d'un inconnu. (Bonbon, argent surtout s'il vous demande de lui rendre un petit service pour lui et que l'enfant devrait le suivre. (*Que faites-vous ?*))

Cela n'est fait que pour attirer les enfants. Il faut dire NON. Si la personne insiste, il faut crier, fuir et se réfugier dans un endroit où il y a des gens (boulangerie, grand magasin, bureau de poste, bureau de police, café, ...). Faire appel alors aux parents en demandant à téléphoner. Il est déjà arrivé qu'une personne inconnue invite un enfant à prendre place

dans sa voiture pour aller soit disant voir sa maman qui se trouve à l'hôpital car elle a été victime d'un accident de la route par exemple.

Quand on marche sur le trottoir, il faut se rapprocher au maximum des maisons et pas de la rue (*pour quelles raisons à votre avis ?*).

Eviter de toute façon d'être seul et surtout dans un endroit isolé. Si la personne suit l'enfant, il faut essayer de relever le plus de détails possible (habillement, aspects physiques, type de véhicule, couleur, numéro de plaque,...) et de les transmettre le plus vite possible à une personne responsable ou un adulte pour que la police puisse réagir rapidement.

2. La violence envers les enfants en milieu scolaire

Ce volet concerne exclusivement la violence envers les enfants à l'école ou sur le chemin de l'école. Nous vous conseillons d'aborder, en premier lieu, la théorie (voir points 2.2.1 à 2.2.7 ci-après) pour terminer par un échange verbal avec les enfants, lequel sera introduit par un cas vécu par le parrain (exemple : intimidation et racket, coups volontaires,).

Trois principaux types de violence peuvent être distingués :

2.1. La violence psychologique, intimidation et harcèlement,...

Quelle est la cible des auteurs ?

Vous êtes l'isolé, le timide, le réservé, le bouc émissaire et surtout celui qui n'ose pas dire NON.

Quels sont les arguments des auteurs ?

Si tu ne me donnes pas ce que l'on te demande, t'es qu'une poule mouillée, t'es pas un homme, ...

Si tu ne le fais pas, on te fera subir un châtement exemplaire, tu ne feras pas partie de notre groupe (sentiment d'appartenance). *Notion de menaces à expliquer aux enfants.*

Réactions de la victime ?

Le jeune a peur d'être mal vu, peur d'être rejeté, peur de ne pas faire partie du groupe, peur d'avoir des ennuis, des coups.

Méthode d'intimidation ?

Atteindre l'autre de multiples manières : en le provoquant, en le blessant par la parole, en l'amoindrissant, en le mettant sous pression, en le harcelant ...

L'auteur de violence peut aussi faire comprendre à l'enfant que s'il fait ce qu'on lui dit, il sera estimé, il montera dans la hiérarchie du groupe, il aura gagné la confiance du « Chef », il ne sera pas abandonné, il ne risquera pas d'ennui et sera même protégé.

Le but est de le manipuler en agissant sur la **sécurité** du jeune (perdre la confiance des autres), de son **appartenance** (ne plus faire partie d'un groupe) et de son **estime** (perdre l'amitié des autres).

2.2. La violence verbale

La violence verbale est une agression par les mots.

L'auteur insulte, crie sur l'enfant, lui donne des ordres, le blesse verbalement pour le faire réagir, le provoquer ou le soumettre.

2.3. La violence physique

La violence physique se manifeste par des coups de poing, de pied, de tête, des gifles, ... L'enfant est poussé, on le fait tomber par des croche-pieds, on le frappe avec un couteau (arme blanche), un coup de poing américain ou tout autre objet, on tente de l'étrangler.

2.4. Les sentiments de réaction des enfants ?

- **Face à la violence psychologique ?**

On se sent mal dans sa peau, on se renferme sur soi-même, on s'isole, on ne veut plus parler à personne, on s'enferme dans son mutisme (on se tait), on perd l'appétit, on se culpabilise, on perd toute motivation de faire quelque chose, on se sent inutile, on manque de plus en plus de confiance en soi, on manque de concentration, on attrape divers maux (de ventre, de tête,...), on perd le sommeil, on a plus envie d'aller à l'école, on travaille de moins en moins bien, on sèche les cours, on fugue, on a envie de se suicider,...

- **Face à la violence verbale ?**

On se sent blessé intérieurement, on a envie de réagir.

- **Face à la violence physique ?**

On se sent blessé physiquement et intérieurement, on a envie de réagir.

- **Quelles sont les mauvaises réactions à éviter ?**

- Face à la violence psychologique : Subir et se taire
- Face à la violence verbale : Insulter l'autre aussi
- Face à la violence physique : Frapper aussi, que ce soit plus fort, moins fort ou de la même manière.

- **Quelles sont les bonnes réactions à adopter ?**

- Face à la violence psychologique : Se laisser dire, aller voir une personne responsable adulte et en parler.
- Face à la violence verbale : Se laisser dire, aller voir une personne responsable adulte et en parler.
- Face à la violence physique : Se sauver ou se mettre en boule en se protégeant des mains si on n'arrive pas à se sauver. Après les faits, aller voir une personne responsable adulte et en parler.

2.5. Les raisons des violences en général ?

La violence peut être gratuite ou exercée dans le but d'obtenir quelque chose : de l'argent, des objets de valeur (PlayStation, MP3, ...), des bijoux, des vêtements de marque, de la nourriture, des devoirs de classe, ...

2.6. Quand la victime devient auteur...

La **victime** peut devenir **auteur** si on l'oblige, par des menaces verbales ou des coups, à voler, blesser quelqu'un ou commettre un acte illégal, interdit ...

2.7. Que faire quand on est témoin de faits de violence ?

La meilleure réaction quand on est témoin de violence est de protéger la victime. Si ce n'est pas possible parce que l'auteur est trop fort ou que le groupe d'auteurs est trop nombreux, il faut se sauver pour appeler de l'aide.

Si on ne réagit pas de cette manière, on parle en terme judiciaire de : « Non assistance à personnes en danger ».

2.8. Ouverture du débat sur la violence en milieu scolaire

Partir de l'exemple d'un cas vécu de racket, d'intimidation ou de coups portés à un enfant, ..., expliqué par le parrain, afin de briser la glace avec les jeunes sur ce thème difficile.

CONCLUSION

LA phrase à retenir en cas de violence est :

PARLER IMMEDIATEMENT A UNE PERSONNE DE CONFIANCE CAR

PARLER DE SON PROBLEME, C'EST DEJA LE RESOUDRE !

VI. La 3ème rencontre : mars 2011

Thème : l'environnement

Changement de décor puisque, cette fois, se sont les enfants qui viennent à vous. En effet, cette 3^{ème} rencontre se déroule dans le commissariat de proximité qui sera le cadre du troisième et dernier sujet: l'environnement.

1. Pourquoi un service environnement ?

Pour lutter contre la dépréciation du cadre de vie de tout citoyen.



2. Service environnement = policiers ?

Oui. C'est un travail distinct de l'ouvrier communal, de l'éboueur de l'IDEA,...qui s'occupe du ramassage.

3. Pour quelles raisons la police s'occupe t'elle de l'environnement ?

L'environnement est un défi important et crucial au centre de toutes les préoccupations.

(Demander aux enfants : Qui a déjà jeté un papier ou une cannette par terre ? et les faire parler sur le sujet)

A qui appartient cette poubelle abandonnée ? Ce sac non conforme ? Ce pneu abandonné en bordure de voir publique ? Ce vieux vélo ? Ce vieux frigo ?

(Inciter les enfants à donner des exemples vécus près de chez eux)

La prévention menée seule a échoué ; il convient donc d'agir différemment et d'intégrer la police à la lutte contre toutes les formes de pollution.

4. Les missions du service environnement s'articulent autour de trois axes :

- L'EDUCATION
- LA PREVENTION.
- LA REPRESSION

L'EDUCATION

Elle reste la priorité car elle intervient sur le long terme. Le bon geste acquis et la bonne habitude prise le sont pour la durée de toute la vie.

Cela justifie DONC ma présence aujourd'hui, maintenant, parmi vous.

La visite du labyrinthe sensoriel ou une marche au sein du bois de Baudour avec VOUS, permet d'acquérir ce bon geste ou cette bonne habitude et éviter de se retrouver entouré de déchets.

Plus d'herbe, plus d'arbres, plus d'oiseaux, plus d'eau claire : voilà les dangers qui nous guettent... Qui souhaite un tel monde ??? *(Inviter les enfants à réagir)*

Donc ON DOIT TOUS CHANGER NOS HABITUDES !

LA PREVENTION

La police essaie de faire comprendre aux personnes l'importance de ne pas jeter ses déchets dans des endroits inappropriés : cannette sur voie publique, sacs poubelles déposés dans les bois ou devant un parc à conteneurs fermé,...un mégot de cigarette jeté par terre...

(Qui a un papa ou une maman qui fume des cigarettes ? Qui a déjà vu ce papa ou cette maman jeter un mégot par terre ?)

La police de l'environnement donne des avertissements... De façon imagée, elle tire l'oreille du contrevenant.

Et si l'on n'a pas compris le message ? LA REPRESSION

Certaines grandes personnes ne changent pas leurs mauvaises habitudes et continuent à abandonner les poubelles au milieu des bois, à jeter des cannettes sur la rue,...

Ou autre... *(Les enfants doivent trouver des exemples)*

La police « SE FACHE » !! Et...On dresse un procès-verbal.

Cela coûte beaucoup d'argent et le dossier (PV) finit chez le Procureur du Roi (si c'est grave) ou chez le fonctionnaire sanctionnateur (moins grave)... D'ailleurs les parcs à conteneurs, bulles à verre sont sous haute surveillance !

(Demander aux enfants ce que l'on peut jeter dans les parcs conteneurs)

5. Le service ENVIRONNEMENT gère aussi

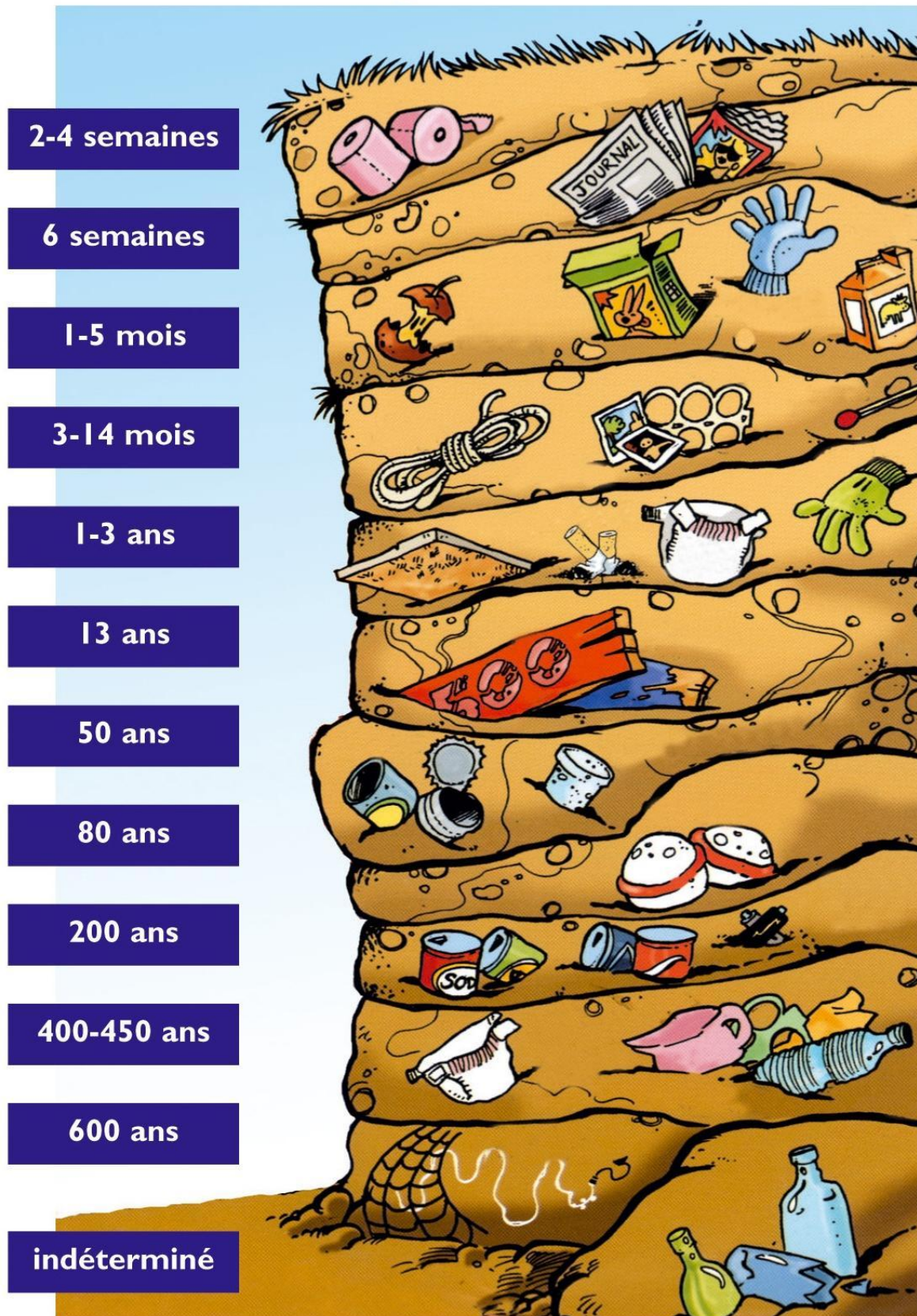
- La maltraitance envers animaux : chien maltraité, chevaux délaissés sans nourriture, ...
- Les espèces protégées : serpents, lézards, tortues, mygales, orientées (après capture) vers le Parc Paradisio.
- Les Permis d'environnement
Ex : détention d'un reptile
- Les Permis d'urbanisme (C.W.A.T.U.P.)
Ex : construire une maison
- Les Permis de chasse
Ex : Litige quant à l'occupation d'un territoire, peut-on chasser tel type d'animal en cette période de l'année ?
- Le Code de l'eau
Ex : animaux qui sont dans une prairie à une distance non réglementaire par rapport à un point de captage d'eau.
- Le Code forestier
Ex : une moto dans un bois sur un chemin : autorisé ou pas ?

6. Durée de vie des déchets :

Faire participer les enfants en leur demandant de deviner la durée de vie des déchets.

Voir schéma ci-après.

Schéma de biodégradabilité des déchets



VII. 4ème rencontre/Fête de Clôture : mai 2011

Thème : Mini Salon Police

Les modalités du salon doivent encore être définies mais sachez que cela ressemblera au salon « Police et vous » mais en plus petit. C'est-à-dire une présentation de tous les services et de toutes les fonctionnalités de la Police Borraine.

Bon travail !

Merci au CP Jean-Michel SPRIET et aux INP Bertrand CARROY et Serge DEPRESZ pour leur aide précieuse dans la réalisation de ce syllabus.

Merci à vous, les parrains et marraines qui croyez en ce projet et en l'impact qu'il aura sur les adultes de demain.

Si vous avez des questions ou rencontrez des soucis, n'hésitez pas à contacter :

Lorena SORCE (problèmes administratifs ou logistiques) au 065.61.00.27

CP Jean-Michel SRIET (approche environnementale) : 065/61.00.51

INP Serge DEPRESZ (approche civique et violence) : 065/76.10.10

INP Bertrand CARROY (approche sécurité routière) : 065/61.07.94